

Réhabilitation du parc de la Hotoie – Ville d'Amiens (80)

Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe sur l'évaluation
environnementale du projet

Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale du projet

Projet de réhabilitation du parc de la Hotoie – Ville d'Amiens (80)			
		Ville d'Amiens Direction Générale des Services Atelier d'Urbanisme, Architecture et Paysage Hôtel de ville – BP 2720 80 027 AMIENS CEDEX 1	
	Responsable étude : Margaux Limon		
		03 22 97 11 70	

VOS CONTACTS EODD

Responsable de projet	Sarah BADR s.badr@eodd.fr		Agence de Paris contact@eodd.fr Tél : 04.72.76.06.90
Supervision	Nathalie POMMERET-CAZES		
Libération	Jean-François NAU		

CONTRAT EODD N° P8570.01

Date	Indice	Modifications
Avril 2026	1	Édition finale

SOMMAIRE

1.1	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000	3
1.2	Compatibilité de la qualité des sols avec l'accueil de personnes sensibles	8
1.3	Mesures ERC associées aux recommandations précédentes.....	9
1.4	Mesures de suivi en lien avec les mesures ERC pour la biodiversité	9
	MS12 : Suivi de recolonisation de la biodiversité et des mesures en phase d'exploitation	9

La Mission Régionale d'Autorité environnementale des Hauts-de-France a rendu l'avis n° 011750/A P sur l'évaluation environnementale du projet de réhabilitation du parc de la Hotoie à Amiens, lors de la séance du 10 mars 2026.

Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'environnement, l'avis doit faire l'objet d'une réponse écrite de la part du Maître d'ouvrage mise à disposition du public au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document constitue le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE.

1.1 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

L'autorité environnementale recommande d'analyser les aires d'évaluation spécifiques à chaque espèce d'intérêt communautaire au niveau de l'étude d'incidence du projet sur chacun des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres.

Réponse :

Concernant les zones de protection spéciale (ZPS), aucune modification n'est à apporter au regard de la présence d'un unique zonage morcelé dans un rayon de 20 km : il s'agit de la ZPS FR2212007 : Étangs et marais du bassin de la Somme. Les espèces d'intérêt communautaire décrites au sein des documents de la ZPS sont les suivantes :

- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) ;
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*).

Aucune n'a été contactée au cours des inventaires et la typologie d'habitats ne présentent pas d'intérêt pour ces espèces. L'aspect urbain limite grandement l'attrait du site pour les espèces ciblées.

Concernant les zones spéciales de conservation, en supplément de celle décrite au sein de l'autorisation environnementale, trois autres zonages sont localisés dans le rayon de 20 km :

- FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme (7,3 km)
- FR2200359 - Tourbières et marais de l'Avre (16,9 km)
- FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly (7,8 km)

FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme

Tableau 1 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200357

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0,11	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp,	0,35	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	49,51	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,11	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0,01	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p,p, et du Bidention p,p,	0,04	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	4,23	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	72,73	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	10,55	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	25,39	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,02	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	0,04	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7230 - Tourbières basses alcalines	127,58	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	0,23	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91D0 - Tourbières boisées	0,3	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	88,4	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	40,58	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Tableau 2 : Espèces d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200357

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
Invertébrés				
1014	<i>Vertigo angustior</i>		Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
4056	<i>Anisus vorticulus</i>	Planorbe naine	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Amphibiens				
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

FR2200359 - Tourbières et marais de l'Avre

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200359

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp,	2,11	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	10,62	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,24	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	2,98	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	3,06	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,49	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	37,2	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1,46	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,09	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,18	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7230 - Tourbières basses alcalines	7,15	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91D0 - Tourbières boisées	1,29	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	3	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	50,42	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire désignatives du zonage Natura 2000 n'est concerné par la mise en place du projet. Ainsi, il est à noter l'absence d'incidence significative sur le site Natura 2000 FR2200357 - Moyenne vallée de la Somme.

Tableau 4 : Espèces d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200359

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
Invertébrés				
1014	<i>Vertigo angustior</i>		Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
4056	<i>Anisus vorticulus</i>	Planorbe naine	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Mammifères				
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1321	<i>Myotis emerginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire désignatives du zonage Natura 2000 n'est concerné par la mise en place du projet. Ainsi, il est à noter l'absence d'incidence significative sur le site Natura 2000 FR2200359 - Tourbières et marais de l'Avre

FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200355

Code	Surface (ha) au sein de la ZSC	Intérêt du site d'étude	Incidences
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	1	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp,	2,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	554	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	16,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	46	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	257	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	15	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,01	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	0,05	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
7230 - Tourbières basses alcalines	31	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	2	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91D0 - Tourbières boisées	2,5	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	50	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Tableau 6 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC FR2200355

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
Invertébrés				
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des moulins	Non présent sur le site d'étude Absence d'habitat calcaire favorable à cette espèce	Aucune incidence significative
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Non présent sur le site d'étude Potentialité de présence au sein des arbres du parc Toutefois, la distance avec la ZSC limite les interactions des populations potentiellement présente	Aucune incidence significative
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
4056	<i>Anisus vorticulus</i>	Planorbe naine	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Amphibiens				
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Mammifères				
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1321	<i>Myotis emerginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Espèce présente au sein du site d'étude	La population décrite au sein de la ZSC est présente en aval de la zone de projet. Dans ce contexte, il existe une potentielle interaction du projet avec les populations et frayères, en lien avec une

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Intérêt du site d'étude	Incidences
				altération temporaire de l'habitat.
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
Poissons				
1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	Sisymbre couché	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1614	<i>Heloscidium repens</i>	Ache rampante	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative
1903	<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	Non présent sur le site d'étude	Aucune incidence significative

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est concerné par la mise en place du projet.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, deux espèces disposent de potentialités : le Lucane cerf-volant et la Lamproie de Planer.

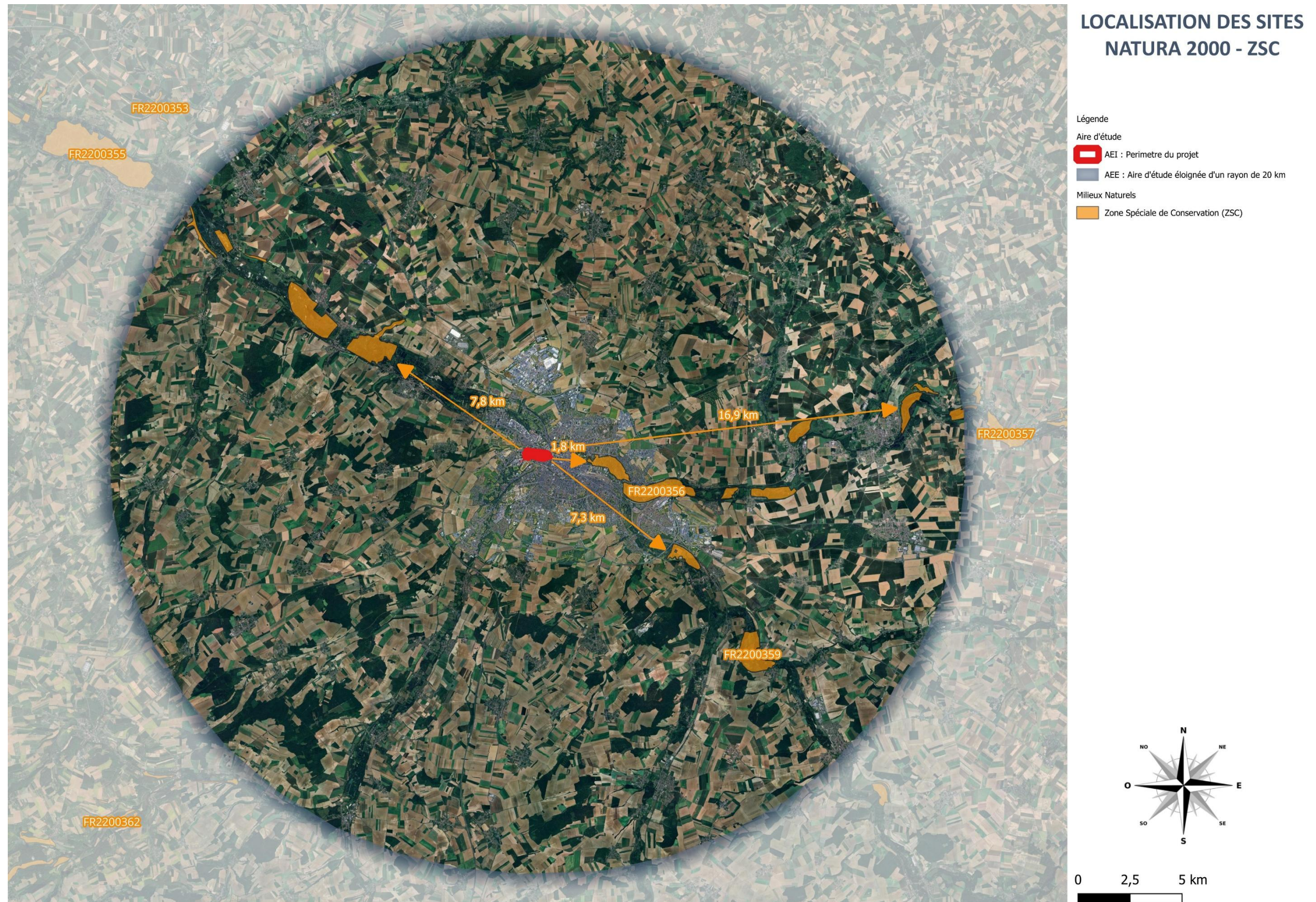
Pour la première espèce, la distance entre le périmètre du projet et la ZSC limite grandement les interactions possibles entre les populations. Il est à noter que le Lucane cerf-volant n'a pas été observé sur site (individu et indice de présence).

Pour la Lamproie de Planer, il existe une potentialité d'interaction entre le projet et les habitats de la Lamproie de Planer localisés en aval. Cette altération peut s'effectuer principalement par des modifications non volontaires du cours d'eau (pollution, MES, ...). Toutefois, plusieurs points sont à prendre en compte pour ce sujet :

- la distance limite grandement l'influence directe des entrants sur les populations présentes au niveau de la ZSC, au regard du brassage et de la dissolution au sein du milieu aquatique ;
- des mesures en lien avec les interactions sur le cours d'eau sont prises en compte au sein du dossier d'autorisation environnementale (ME3 : Interdiction de traverser le lit de la Basse Selle, ME4 : Mise hors d'eau localisée de la Basse Selle pour la mise en place des passerelles, MR13 : Limitation de la pollution accidentelle, MR17 : Gestion des laitances béton lors de la réalisation de ouvrages béton au niveau du cours d'eau).

Concernant la connectivité écologique, l'espèce étant peu mobile, la distance avec la ZSC limite la rupture de continuité.

Ainsi, il est à noter l'absence d'incidence significative sur le site Natura 2000 FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly.



Ville d'Amiens. Source : IGN Orthophotoplans ; EODD. Tous droits réservés © EODD 2026



Figure 1 : Zones Natura 2000 présentes dans un rayon de 20 km - ZSC

1.2 Compatibilité de la qualité des sols avec l'accueil de personnes sensibles

L'autorité environnementale recommande d'interpréter les résultats de l'étude géotechnique au niveau de la pollution des sols et d'analyser leur compatibilité à accueillir des personnes sensibles,

Réponse : Plusieurs sondages ont été réalisés par le bureau d'études Ginger afin de déterminer la présence ou non de pollutions au sein du parc de la Hotoie.

- « Recherche amiante et HAP sur les carottages routiers » du 24/04/2023 ;
- « Etude géotechnique de conception G2AVP » du 25/04/2024.

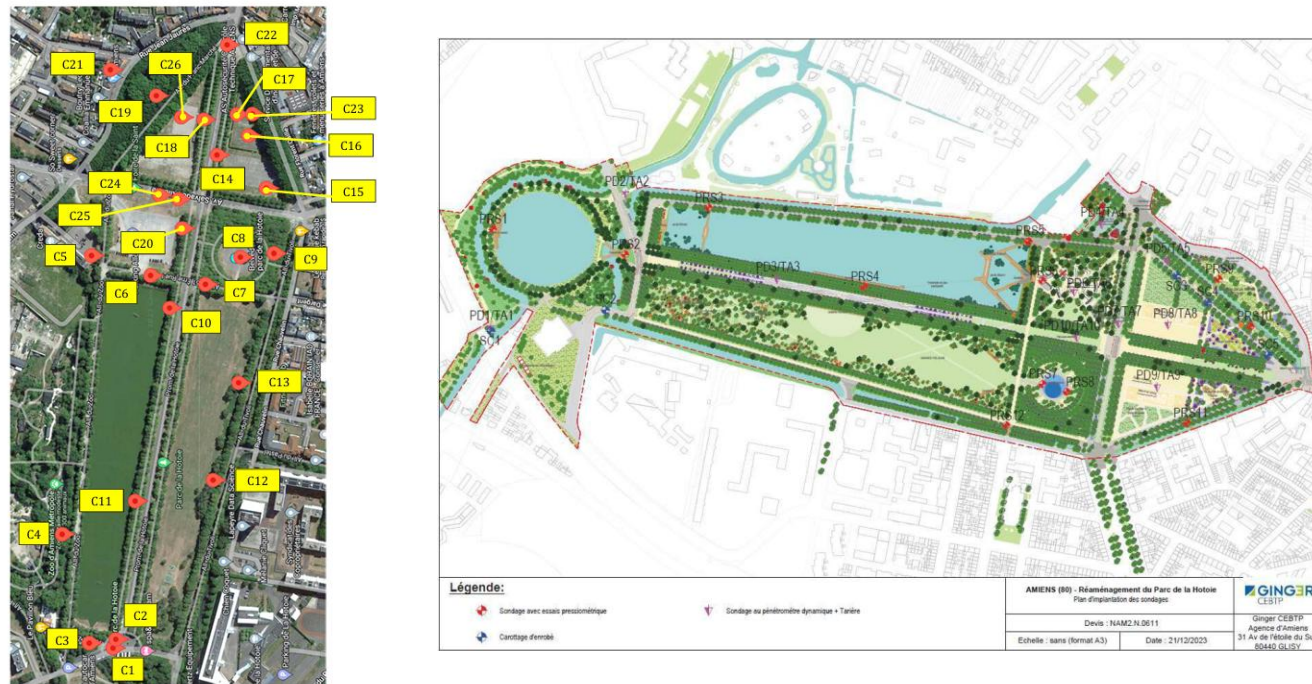


Figure 2 : Plan de localisation des sondages amiante/HAP réalisés par Ginger

Concernant les analyses réalisées sur les enrobés, aucune fibre d'amiante n'a été retrouvée dans les sondages réalisés.

Des hydrocarbures Aromatiques polycycliques (HAP) ont été retrouvés par endroit dans les enrobés du parc, à des concentrations variées.

Seuls l'allée du Franc Marché et le belvédère du parc possèdent des enrobés fortement concentrés en HAP. Ils seront directement évacués en ISDND ou ISDD.

Sur les autres secteurs, les enrobés sont *a minima* recyclables à froid.

Tableau 7 : Synthèse des HAP quantifiés au sein du parc de la Hotoie des rapports d'études de Ginger

Secteur	Concentration HAP	Valorisation ou évacuation
Allée du Bassin	< 500 mg/kg de MS	Valorisation à froid Ou ISDND
Allée du Zoo	< 50 mg/kg de MS	Valorisation tout usage Ou ISDI
Rue du 51 ^{ème} régiment	< 50 mg/kg de MS	
Belvédère du parc de la Hotoie (kiosque)	< 50 mg/kg de MS	
Allée du Tivoli	> 500 mg/kg de MS	Pas de valorisation, stockage en ISDND
Promenade de la Hotoie	< 500 mg/kg de MS	Valorisation à froid Ou ISDND
Terrain de balle aux poings	< 50 mg/kg de MS	Valorisation tout usage Ou ISDI
Parcours initiation cycle	< 50 mg/kg de MS	
Zone en asphalte rouge	< 50 mg/kg de MS	
Allée du Franc Marché	> 1000 mg/kg de MS	Pas de valorisation, stockage en ISDD
Rue Jean Jaures	< 50 mg/kg de MS	Valorisation tout usage Ou ISDI
Allée du Bicêtre	< 50 mg/kg de MS	
Avenue Salvador Allende	< 50 mg/kg de MS	
Zone en enrobé rouge	< 50 mg/kg de MS	

Le danger se matérialise lorsque les enrobés sont manipulés, et surtout chauffés. L'exposition peut se faire par deux voies principales :

- par inhalation : le chauffage, le fraisage ou la découpe des enrobés libèrent des fumées. Ces fumées contiennent des HAP qui peuvent être inhalés. L'INRS précise que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé l'exposition aux fumées de bitume lors des travaux de revêtements routiers comme "peut-être cancérigène pour l'homme" (Groupe 2B) ;
- par contact cutané : les particules et les condensats de fumées peuvent se déposer sur la peau, les vêtements ou les outils. Le contact direct avec des matériaux contaminés est une autre voie d'exposition, pouvant favoriser des cancers de la peau.

Les premiers exposés sont les opérateurs de chantier. L'entreprise devra fournir un protocole de protection de ses agents pour les protéger (masques, gants, lunettes, équipements collectifs, etc.).

Le risque de contamination en phase exploitation est nul.

Les personnes sensibles pourront participer pleinement à la vie du parc.

1.3 Mesures ERC associées aux recommandations précédentes

L'autorité environnementale recommande de mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, le cas échéant, suivants les éléments supplémentaires de connaissance issus des recommandations précédentes,

Réponse :

Concernant le volet Natura 2000, l'analyse démontre l'absence d'incidences : il n'y a donc pas de mesures ERC supplémentaires mises en œuvre.

Concernant le volet sur la qualité des sols, l'analyse démontre que les premières personnes exposées à la manipulation d'enrobés sont les opérateurs de chantier : nous demanderons donc à l'entreprise de travaux de fournir un protocole de protection de ses agents pour les protéger (masques, gants, lunettes, équipements collectifs, etc.).

1.4 Mesures de suivi en lien avec les mesures ERC pour la biodiversité

L'autorité environnementale recommande de mettre en œuvre des mesures de suivi en lien avec les mesures d'évitement et de réduction prises pour limiter les impacts sur la faune, la flore et les habitats, dans l'objectif de garantir l'absence d'une perte nette de biodiversité

Réponse :

La mesure MS11 prévoyait déjà un suivi de la biodiversité avec la mise en œuvre de protocoles réalisables par les services techniques gestionnaires des espaces. Ce suivi s'inscrit dans une vision à long terme de l'évolution de la biodiversité dans le parc de la Hotoie.

À la demande de l'autorité environnementale, nous ajoutons la mesure MS12 qui devra être réalisée par un bureau d'étude naturaliste. Elle consiste à réaliser plusieurs campagnes d'inventaires sur les premières années de vie du projet pour constater l'effectivité des mesures et le retour des espèces après travaux ou mettre en œuvre des mesures correctives dans le cas contraire.

MS12 : Suivi de recolonisation de la biodiversité et des mesures en phase d'exploitation

Réhabilitation du parc de la Hotoie à Amiens (80)	Suivi de recolonisation de la biodiversité et des mesures en phase d'exploitation	MS 12
HABITATS OU ESPÈCES VISÉS	ESPECES IMPACTEES PAR LE PROJET	
TYPE DE MESURE	SUIVI	
PHASE	EXPLOITATION	
INTERVENANTS ASSOCIES A LA MESURE	MAITRISE D'OUVRAGE, ÉCOLOGUE	
DESCRIPTION DE LA MESURE		
L'objectif de cette mesure est de veiller annuellement au maintien des espèces impactées par les travaux et de garantir l'efficacité des mesures proposées. Si des insuffisances sont constatées, des mesures correctives devront être proposées.		
MODALITÉS DE RÉALISATION DE L'ACTION		
Le suivi porte sur les cinq premières années après chantier pour chacune des phases avec des campagnes de prospections aux années N+1, N+3 et N+5, il est envisagé un suivi sur les 5 premières années en cohérence avec la temporalité estimée de confortement des strates herbacées et arbustives notamment.		
Un bureau d'études écologie sera mandaté pour contrôler les points suivants :		
<ul style="list-style-type: none"> la formation des agents d'entretien des espaces verts aux bonnes pratiques environnementales (une première formation par un écologue aura lieu à la mise en place du plan de gestion et les nouveaux agents seront formés en interne à chaque arrivée en poste) ; la bonne reprise des arbres et arbustes plantés ; l'absence de colonisation de nouvelles espèces exotiques envahissantes / la bonne gestion des EEE déjà présentes ; le développement de la mosaïque d'habitats attendue, la diversification des strates et des espèces végétales par rapport à l'état initial ; la pérennité des mesures environnementales mises en place (nichoirs, gîtes à chiroptères, tas de bois, gestion écologique différenciée des espaces verts, ...) et l'absence de pièges pour la faune ; <i>a minima</i> le maintien des cortèges de faune observés à l'état initial. 		
La mission du bureau d'étude écologie comprend :		
<ul style="list-style-type: none"> la sensibilisation des services techniques aux enjeux écologiques du projet ; la réalisation d'inventaires de terrain pour qualifier la biodiversité du site et l'effectivité des mesures mises en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> avifaune : réalisation de deux sessions d'écoutes et d'observations diurnes en période de nidification (avril – juin) afin d'évaluer la recolonisation du site par les espèces visées ; amphibiens : une nocturne notamment pour la recherche de la Grenouille agile (mars) ; reptiles : une journée de prospection (mai-juin) ; Hérisson d'Europe : pose d'un piège photographique pendant au-moins un mois en période d'activité de l'espèce (avril-juin) ; chiroptères : pose d'un enregistreur sur une nuit et analyse des sons (juin). la proposition de mesures correctives si les mesures mises en œuvre n'apparaissent pas assez efficaces. 		
<p>Une note de synthèse sera produite après chaque campagne de suivi afin de compiler les résultats obtenus et de proposer les mesures de rectification si nécessaire. Elle sera envoyée à la DREAL par la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Les données de biodiversité collectées à l'occasion de ces campagnes de suivi devront être téléversées sur l'outil DEPOBIO.</p>		

L'estimation du coût de la mesure est de l'ordre de 7 500 € HT par campagne, Le nombre de campagnes à réaliser dépendra du phasage du projet.

Dans l'hypothèse où la phase 1 serait livrée en 2027, la phase 2 en 2028 et la phase 3 en 2029, cela représente un suivi annuel entre 2028 et 2034 (7 campagnes) et la somme de 52 500 € HT.